



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M. LAMOUREUX soulève une question de privilège et propose que la question soit renvoyée à un comité permanent de l'Assemblée afin qu'elle soit examinée de façon appropriée.

Le président déclare la question de privilège irrecevable.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (A. Geletchuk, C. Geletchuk, R. Brewer et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement ainsi que le premier ministre à envisager de modifier la loi dans le but d'améliorer le processus permettant aux grands-parents d'obtenir un droit de visite raisonnable à l'égard de leurs petits-enfants. (C. Olafson, S. Pawluk, L. Christiansen et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre des Services à la famille et du Logement ainsi que le premier ministre à envisager de modifier la loi dans le but d'améliorer le processus permettant aux grands-parents d'obtenir un droit de visite raisonnable à l'égard de leurs petits-enfants. (P. Woolley, K. Willsey, E. Gray et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial annule immédiatement ses plans visant à appuyer la construction, près des zones résidentielles urbaines, de l'usine de transformation et d'équarrissage du porc OlyWest. (J. Sonenschein, A. Johnson, J. McEastan et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (G. Taiarol, P. Taiarol, J. Dyck et autres)

M. le *ministre* SMITH dépose, au nom de M. le *ministre* ROBINSON, le rapport annuel que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2005.
(Document parlementaire n° 107)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, qui a utilisé le terme « lie », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SWAN, FAURSCHOU, AGLUGUB et DERKACH ainsi que M. le *ministre* ASHTON font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M^{me} STEFANSON formule un grief.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle convient d'interrompre temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du Comité du 11 mai au 12 juin 2006 :

EN COMITÉ

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 23 mai 2006 examine le budget du ministère des Services à la famille et du Logement, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M^{me} TAILLIEU recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 9 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 29.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 12 juin 2006 examine le budget du ministère de la Santé, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. GERRARD recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 1 \$. Un vote consigné est demandé. La motion est rejetée à 20 contre 30.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Autres dépenses de l'Assemblée..... 6 475 000,00 \$

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQ MILLIONS CENT ONZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du vérificateur général 5 111 700,00 \$

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau de l'ombudsman 2 513 900,00 \$

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du directeur général des élections 1 284 900,00 \$

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Bureau du protecteur des enfants 743 800,00 \$

1.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 189 800,00 \$

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS SIX CENT DIX-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Administration 2 618 700,00 \$

2.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 14 600,00 \$

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Politique et gestion..... 7 566 600,00 \$

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT DOUZE MILLIONS QUATRE CENT VINGT-SIX MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu..... 112 426 000,00 \$

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement et innovation de l'industrie agricole..... 20 378 900,00 \$

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE MILLIONS DEUX CENT UN MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Développement rural et agroalimentaire 40 201 000,00 \$

Lundi 12 juin 2006

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES INITIATIVES RURALES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 522 800,00 \$

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Administration et finances 6 013 500,00 \$

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT DIX MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice criminelle..... 110 820 800,00 \$

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-SIX MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Justice civile..... 26 415 500,00 \$

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT DIX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Services correctionnels 110 436 200,00 \$

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE-DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Tribunaux 42 160 300,00 \$

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 2 059 300,00 \$

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE-VINGT MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX AUTRES FRAIS sous le poste :

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais 80 215 100,00 \$

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Administration et finances 2 218 600,00 \$

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Trésorerie 1 826 400,00 \$

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS CENT TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Contrôleur 6 132 200,00 \$

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEIZE MILLIONS QUATRE-VINGT-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Taxes et impôts 16 088 800,00 \$

Lundi 12 juin 2006

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Relations fédérales-provinciales et recherche 3 297 400,00 \$

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE CENT ONZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Assurance et gestion des risques 411 200,00 \$

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS SEIZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Secrétariat du Conseil du Trésor 6 016 000,00 \$

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de ONZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Consommation et corporations 11 685 900,00 \$

7.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 4 196 200,00 \$

7.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste :

Paiement net des crédits d'impôt 50 136 400,00 \$

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de ONZE MILLIONS SIX CENT UN MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Administration et finances 11 601 600,00 \$

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX CENT DIX-HUIT MILLIONS CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Emploi, revenu et logement 218 528 700,00 \$

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE CENT DEUX MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services aux personnes handicapées 402 810 900,00 \$

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS SEPT CENT UN MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Services à l'enfant et à la famille 272 701 800,00 \$

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT VINGT-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Prestation de services dans les communautés 123 245 900,00 \$

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQ MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des SERVICES À LA FAMILLE ET DU LOGEMENT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 5 562 000,00 \$

Lundi 12 juin 2006

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Administration et finances 3 640 700,00 \$

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Service d'aide à l'entreprise 14 682 200,00 \$

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Ressources minières 8 827 600,00 \$

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Développement économique et communautaire 1 891 300,00 \$

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT QUARANTE-DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'INDUSTRIE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES MINES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 142 700,00 \$

11.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Haute direction 727 700,00 \$

Lundi 12 juin 2006

11.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX-SEPT MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Programmes – Travail..... 17 616 400,00 \$

11.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEIZE MILLIONS CENT QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Immigration et multiculturalisme..... 16 147 600,00 \$

11.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère du TRAVAIL ET DE L'IMMIGRATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 776 100,00 \$

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Administration et finances 7 846 900,00 \$

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Services de soutien..... 1 751 100,00 \$

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE-SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Opérations régionales..... 46 280 600,00 \$

Lundi 12 juin 2006

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE ET UN MILLIONS QUATRE CENT VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Programmes de conservation 41 429 400,00 \$

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQ MILLIONS VINGT-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Gérance de l'environnement 5 025 000,00 \$

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Institut international du développement durable 1 195 900,00 \$

12.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 3 769 700,00 \$

12.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CONSERVATION sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 6 268 100,00 \$

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Administration et finances 2 791 000,00 \$

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aménagement du territoire et développement communautaire..... 3 971 400,00 \$

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Soutien provincial-municipal 9 941 900,00 \$

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Aide financière aux municipalités..... 172 782 300,00 \$

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-SIX MILLIONS TROIS CENT CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Ententes Canada-Manitoba 26 305 900,00 \$

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Initiatives stratégiques urbaines 28 768 200,00 \$

13.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales 4 789 500,00 \$

Lundi 12 juin 2006

13.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Organisation des mesures d'urgence..... 1 853 400,00 \$

13.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX CENT QUATORZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 214 600,00 \$

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Administration et finances 3 008 800,00 \$

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE-QUATRE MILLIONS QUARANTE-SEPT MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs 44 047 100,00 \$

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de ONZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Documentation et information 11 675 500,00 \$

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de HUIT MILLIONS DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Tourisme 8 234 600,00 \$

Lundi 12 juin 2006

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS SIX CENT DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Subventions en capital 3 610 000,00 \$

14.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 626 400,00 \$

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de NEUF MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Administration et finances 9 785 400,00 \$

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SOIXANTE-SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes - Voirie et transports 67 480 900,00 \$

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE ET UN MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Programmes - Services gouvernementaux 41 207 500,00 \$

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT TRENTE-DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Travaux d'infrastructure 132 552 600,00 \$

Lundi 12 juin 2006

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 157 326 500,00 \$

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Administration et finances 4 185 900,00 \$

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS CINQ CENT VINGT-TROIS MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Programmes scolaires 25 523 900,00 \$

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Bureau de l'éducation française..... 8 987 200,00 \$

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS NEUF CENTS DEUX MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires 186 902 000,00 \$

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de NEUF CENT CINQUANTE-CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Soutien aux écoles..... 955 096 500,00 \$

Lundi 12 juin 2006

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQ MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Ici Jeunesse 5 242 200,00 \$

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE-HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Subventions en capital aux divisions scolaires 58 886 900,00 \$

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA JEUNESSE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 445 700,00 \$

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Commission de la fonction publique..... 4 950 000,00 \$

17.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 58 900,00 \$

18.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Administration et finances 673 500,00 \$

Lundi 12 juin 2006

18.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Initiatives relatives à l'énergie, au changement climatique et
à la stratégie verte 4 004 300,00 \$

18.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX-HUIT MILLIONS CINQ CENT DIX-HUIT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Sciences, innovation et développement des entreprises 18 518 600,00 \$

18.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-SIX MILLIONS NEUF CENT VINGT ET UN MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Technologies de l'information et des communications du Manitoba 26 921 300,00 \$

18.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX MILLIONS TRENTE-TROIS MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 10 033 100,00 \$

19.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Direction générale 1 094 700,00 \$

19.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Opérations 22 897 000,00 \$

Lundi 12 juin 2006

19.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de NEUF MILLIONS HUIT CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Subventions en capital 9 821 900,00 \$

19.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT SOIXANTE-DIX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 170 600,00 \$

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Administration, finances et obligation redditionnelle 9 999 300,00 \$

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Soutien des programmes ministériels et provinciaux..... 19 001 300,00 \$

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX MILLIONS CINQ CENT TRENTE-NEUF MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Main-d'œuvre de la santé 10 539 000,00 \$

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX MILLIONS CINQ CENT CINQ MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Affaires régionales 10 505 100,00 \$

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SOIXANTE-SEIZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Ve saine et programmes de santé..... 76 204 300,00 \$

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fonds d'assurance-maladie..... 3 374 246 500,00 \$

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances 13 480 000,00 \$

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE-VINGT-HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Subventions en capital 88 560 800,00 \$

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 4 364 500,00 \$

24.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CENT VINGT-DEUX MILLE DOLLARS et de l'affecter au SECRÉTARIAT MANITOBAIN DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET DU VIEILLISSEMENT EN SANTÉ sous le poste :

Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé 1 122 000,00 \$

24.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au **SECRETARIAT MANITOBAIN DU MIEUX-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES ET DU VIEILLISSEMENT EN SANTÉ** sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 8 000,00 \$

25.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la **GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES** sous le poste :

Administration et finances 1 189 300,00 \$

25.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TREIZE MILLIONS VINGT MILLE CINQ CENTS DOLLARS et de l'affecter à la **GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES** sous le poste :

Services écologiques 13 020 500,00 \$

25.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de ONZE MILLIONS CENT SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter à la **GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES** sous le poste :

Infrastructures et opérations 11 107 300,00 \$

25.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter à la **GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES** sous le poste :

Initiatives de gestion des ressources hydriques 3 783 400,00 \$

25.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION SEPT CENT QUARANTE-NEUF MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à la **GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES** sous le poste :

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba 1 749 100,00 \$

Lundi 12 juin 2006

25.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DOUZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Aide aux communautés et à la gestion des bassins versants 12 291 000,00 \$

25.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Projets mineurs se rapportant aux immobilisations..... 759 700,00 \$

25.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à la GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 6 405 200,00 \$

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de SOIXANTE-HUIT MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Mise en œuvre de certaines ententes 68 307 600,00 \$

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Fonds des innovations de développement durable..... 3 400 000,00 \$

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant l'administration de la justice 2 250 000,00 \$

Lundi 12 juin 2006

26.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TROIS CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Initiatives concernant la sécurité 300 000,00 \$

26.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TRENTE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre
et augmentation générale des salaires 32 500,000,00 \$

27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS DE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Urgences diverses 25 000 000,00 \$

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de HUIT CENT CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste :

Provision pour les pertes et dépenses des sociétés de la Couronne
et d'autres organismes gouvernementaux 805 000,00 \$

28.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de ONZE MILLIONS QUATRE CENT TREIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Sport 11 413 800,00 \$

28.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au SPORT sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 1 400,00 \$

34.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Enfants en santé Manitoba 25 817 700,00 \$

34.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de TREIZE MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter à ENFANTS EN SANTÉ MANITOBA sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations 13 100,00 \$

44.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Administration et finances 2 176 600,00 \$

44.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE CENT QUATORZE MILLIONS TROIS CENT VINGT-HUIT MILLE DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Soutien aux collèges et aux universités..... 414 328 000,00 \$

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE-HUIT MILLIONS TROIS CENT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Aide aux étudiants du Manitoba 58 300 300,00 \$

44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Formation professionnelle et éducation permanente..... 106 289 800,00 \$

44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATORZE MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Subventions en capital..... 14 211 700,00 \$

44.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CENT DIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère de l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE sous le poste :

Coûts liés aux immobilisations..... 1 110 800,00 \$

B.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Assemblée législative..... 50 000,00 \$

B.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales..... 50 000,00 \$

B.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation..... 1 596 000,00 \$

B.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Culture, Patrimoine et Tourisme 100 000,00 \$

B.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse..... 175 000,00 \$

B.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATORZE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Énergie, Sciences et Technologie..... 4 514 000,00 \$

B.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Services à la famille et Logement 1 899 700,00 \$

B.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Finances..... 2 754 200,00 \$

B.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Santé 1 528 200,00 \$

B.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de UN MILLION CENT TRENTE-TROIS MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Justice 1 133 000,00 \$

B.11 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUARANTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux 46 417 300,00 \$

B.12 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Gestion des ressources hydriques 441 400,00 \$

B.13 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de QUINZE MILLIONS CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Réforme interne, adaptation de la main-d'œuvre et augmentation
générale des salaires (crédits d'autorisation) 15 175 000,00 \$

B.14 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Conservation..... 10 790 000,00 \$

B.15 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT SEIZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Transports et Services gouvernementaux 116 342 600,00 \$

B.16 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de DIX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Gestion des ressources hydriques 10 425 000,00 \$

B.17 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT HUIT MILLIONS QUATRE CENT VINGT-TROIS MILLE DOLLARS et de l'affecter aux INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS sous le poste :

Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba..... 108 423 000,00 \$

BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF MILLE DOLLARS (194 399 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

Annexe A Programmes non budgétaires Crédits supplémentaires pour 2006-2007

Société des services agricoles du Manitoba.....	98 252 000 \$
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé.....	27 163 000
Programme manitobain d'aide aux étudiants	21 298 000
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	10 575 000
Programme d'encouragement de l'entreprise au Manitoba	9 822 000
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.....	9 700 000
Office de financement des organismes de service spécial —	
Organisme chargé des véhicules gouvernementaux.....	8 300 000
Initiatives de développement économique rural	5 114 000
Fonds de développement économique local	3 800 000
Société Odyssees manitobaines ltée	250 000
Manitoba Potash Corporation	<u>125 000</u>
	<u>194 399 000 \$</u>

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

L'Assemblée approuve la motion d'adhésion, prévue au paragraphe 78(1) du *Règlement*, que le Comité des subsides a examinée et dont il lui a fait rapport.

M. le *ministre* SELINGER propose d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (194 399 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* SELINGER propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la somme de HUIT MILLIARDS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE DEUX CENTS DOLLARS (8 392 597 200 \$), prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement), et la somme de TROIS CENT VINGT ET UN MILLIONS HUIT CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (321 814 400 \$), prévue à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 9 juin 2005, l'Assemblée tient un vote afin de mettre fin à toutes les étapes nécessaires pour l'adoption des projets de loi 44, 45 et 42.

M. le *ministre* SELINGER propose la première lecture du projet de loi 44 — *Loi de 2006 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2006* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 44 — *Loi de 2006 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2006*.

M. le *ministre* SELINGER propose la première lecture du projet de loi 45 — *Loi d'emprunt de 2006/The Loan Act, 2006* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 45 — *Loi d'emprunt de 2006/The Loan Act, 2006*.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 42 — *Loi d'exécution du budget de 2006 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation And Tax Statutes Amendment Act, 2006* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 44 — *Loi d'emprunt de 2006/The Loan Act, 2006* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 45 — *Loi d'emprunt de 2006/The Loan Act, 2006* — et en fait rapport sans amendement.

Lundi 12 juin 2006

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 44 — *Loi de 2006 portant affectation de crédits/The Appropriation Act, 2006* — dont a fait rapport le comité plénier.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 45 — *Loi d'emprunt de 2006/The Loan Act, 2006* — dont a fait rapport le comité plénier.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi 42 — *Loi d'exécution du budget de 2006 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation And Tax Statutes Amendment Act, 2006* — dont a fait rapport le comité plénier.

L'Assemblée convient à l'unanimité que l'examen des motions de condoléances se fera à 10 heures et sera suivi de l'examen des projets de loi d'intérêt privé émanant des députés pendant une heure.

La séance est levée à 17 h 22, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes